

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 40 c.
Réclamés, 30
Faits divers, 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAURET et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT
SOMMAIRE :
Un an, 30 fr.
Six mois, 18
Trois mois, 10
Poste : 35 fr.
Un an, 18
Six mois, 10
Trois mois, 5
On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires :
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A EWIG,
Rue Fitcher, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
24 Août 1880.

AGRICULTURE ET LE COMMERCE EN 1880.

Le Journal officiel a publié les statistiques de l'administration des douanes concernant le commerce extérieur de la France pendant les sept premiers mois de 1880. Nous n'avons aucune amélioration sérieuse à signaler et la crise économique, qui remonte à 1876, n'a rien perdu de son intensité.

Les importations se sont élevées, du 1^{er} janvier au 31 juillet 1880, à 2,840,944,000 francs, et les exportations à 1,870,568,000 francs.

Il y a un écart d'un milliard entre notre importation et notre exportation. L'année dernière, à pareille époque, l'écart n'était que de 800 millions, malgré le mauvais état des récoltes. Avant la crise dans les sept premiers mois de 1875, nos exportations au lieu d'être inférieures, comme aujourd'hui, d'un milliard à nos importations, les dépassaient de 219 millions.

Sans doute, il faut tenir compte des mauvaises récoltes. Mais nous sommes rendus à une époque où l'on peut dire à coup sûr que sera le rendement des céréales. Nous aurons une bonne année moyenne. Cela a-t-il arrêté l'importation des objets d'alimentation pendant le mois de Juillet ? Non.

L'année dernière, où il était évident que nos récoltes nous réservaient une année de disette, l'importation des matières alimentaires pendant le mois de juillet n'avait été que de 26,458,000 fr. Elle a été, en juillet 1880, de 186,852,000 fr. On voit par là que l'importation des denrées alimentaires devient un fait normal, presque indépendant des bonnes récoltes, et que nos agriculteurs auront à lutter désormais contre la concurrence étrangère qui leur créera le plus grand embarras.

Quant à l'industrie, elle est dans une situation des plus précaires. Avec les chiffres de la commission permanente des valeurs de douane, si nos industriels exportent, c'est en vendant à vil prix, et encore n'exportent-ils qu'un milliard, au lieu de douze cents millions en 1875.

L'industrie cotonnière est plus particulièrement atteinte, et plusieurs journaux ont relaté les détails du suicide de deux honorables manufacturiers de la Normandie qui n'ont pas voulu survivre à leur ruine, bien que nos économistes prétendent que plus les filateurs de coton font de mauvaises affaires, plus ils sont millionnaires.

Lorsque nous nous occupons de la situation agricole et industrielle du pays, nous n'obéissons à aucune préoccupation politique. La meilleure des monarchies, si elle suivait les traditions économiques de 1860, n'obtiendrait pas de résultats moins défavorables que tout autre gouvernement. C'est ce que la République française ne veut pas comprendre, par suite de son zèle libre-échangiste. Commentant les résultats du commerce extérieur pendant les sept premiers mois de 1880, elle s'exprime ainsi :

« Reste l'écart total entre les entrées et les sorties : le fameux milliard dont nous sommes annuellement tributaires vis-à-vis de l'étranger. C'est un beau texte à déclamation pour les monarchistes. Mais, comme il entre toujours en France plus de marchandises et plus d'or et d'argent qu'il n'en sort, nous serions heureux de voir nos adversaires nous expliquer ce phénomène ; on verrait alors qui des deux, de notre pays ou de l'étranger, est tributaire de l'autre. »

A quoi bon faire intervenir les monarchistes dans cette affaire ? Est-ce qu'il n'y a pas des monarchistes qui, comme M. Rouher, trouvent que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes économiques ? Est-ce qu'au contraire il n'y a pas d'excellents républicains qui conseillent à la République de ne pas persister à faire du libre-échange,

comme sous l'Empire ? N'introduisons pas la politique en de pareilles matières. Mais puisque la République française pose des questions, puisqu'elle demande « s'il n'entre pas toujours en France plus de marchandises et plus d'or et d'argent qu'il n'en sort » et puisqu'elle désire savoir « qui des deux de notre pays ou de l'étranger est tributaire de l'autre », nous allons lui répondre, monarchie et république à part.

Non, il n'entre pas en France plus d'or et d'argent qu'il n'en sort. Cela se passait ainsi autrefois. En 1849, par exemple, sous la dernière République, nous avons reçu en numéraire 306 millions, et nous n'en avons exporté que 53 millions. Différence 253 millions. En 1859, nous avons reçu 940 millions en numéraire, et nous en avons exporté 570 millions. Différence, 370 millions.

Et, dans les six premiers mois de 1880, nous n'avons reçu en numéraire que 449,356,000 fr., alors que nous en avons exporté 168,651,000 fr. La République française voit donc bien qu'aujourd'hui il sort plus d'or et d'argent qu'il n'en entre, et que, par conséquent, les rôles sont intervertis.

Il n'est pas plus vrai de dire qu'il entre toujours en France plus de marchandises qu'il n'en sort. En voici la preuve :

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
1849	724.000.000	938.000.000
1859	1.644.000.000	2.666.000.000
1869	3.153.000.000	3.075.000.000
1874	3.508.000.000	3.701.000.000
1875	3.837.000.000	3.873.000.000
1876	3.988.000.000	3.576.000.000
1877	3.669.000.000	3.436.000.000
1878	4.176.000.000	3.179.000.000
1879	4.594.000.000	3.163.000.000
1880	2.810.000.000	1.870.000.000

Autrefois, en 1849, nous exportions pour 213 millions de plus de marchandises que nous n'en importions ; en 1859, la différence en faveur de l'exportation était de 625 millions. Mais après la réforme économique en 1869, les importations commencent à dépasser de 78 millions les exportations. A la suite de la reprise des affaires, après la guerre, nos exportations dépassaient de 193

millions les importations en 1874 et de 336 millions en 1875. Mais depuis la crise économique, depuis l'intervention des Etats-Unis comme production industrielle et agricole, nous avons vu nos exportations au-dessous de nos importations de 442 millions en 1876 ; de 233 millions en 1877 ; de 996 millions en 1878 ; de 1,431 millions en 1879 et d'un milliard pendant les sept premiers mois de 1880.

La République française comprendra-t-elle qu'autrefois nous n'étions pas tributaires de l'étranger et que nous le sommes aujourd'hui ? Si elle était bien inspirée, elle se rendrait à l'évidence et elle prendrait la direction du mouvement en faveur de la réforme économique qui seule peut rendre la prospérité à notre pays.

L. BERNARD.

Chronique générale.

Si M. de Freycinet se montre plus réservé que son collègue de l'intérieur pour l'application des décrets du 29 mars, nous pouvons affirmer que M. Constans, tout en étant éloigné de Paris, s'est constamment occupé, dans sa correspondance datée de Toulouse, des mesures à prendre pour être prêt à manœuvrer suivant les intentions exprimées par la majorité de la Chambre (sic).

L'œuvre du 30 juin sera complétée à la fin mois courant, c'est aujourd'hui certain, aussi bien que l'on travaille à tourner la difficulté qui se présentera au moment où le gouvernement se trouvera en face des sociétés dites civiles constituées pour la continuation de l'enseignement congréganiste.

QUESTION TUNISIENNE.

Une dépêche reçue au quai d'Orsay vient d'informer le ministre des affaires étrangères que le bey de Tunis a signé la cession de la concession du comte de Sancy, à une société marseillaise qui s'est constituée au capital de plusieurs millions, dans le but de

PREUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

UNE FLEUR SOUS LA NEIGE

(Suite.)

Pendant le dîner, Ladislas poursuivait le cours de ses observations, assez difficilement, il est vrai, car les lampes portaient des abat-jour en gaze verte qui interceptaient le jet de la lumière ; puis, autre obstacle, madame de Zobimirski tenait assez ordinairement la tête baissée. Ladislas ne fit donc pas beaucoup de progrès du côté des études physiognomoniques. Il se trouva bientôt plus avancé en sondant le terrain intellectuel : autant les charmes de la comtesse avaient dû souffrir des ravages de la vieillesse, autant son esprit avait conservé de fraîcheur. Cela ressemblait à ces fleuriettes des bois qui éclatent au premier rayon de soleil, dès que la neige a fondu. La comtesse offrait, à certains égards, le vivant mélange de l'hiver et du printemps. Au repas succéda, dans le salon très-faiblement éclairé, une partie de pharaon ; puis on se sépara. Dès que le baron se fut retiré dans sa chambre, il s'écria en marchant à grands pas : — Par tous les saints de Pologne, voilà un

étrange imbroglio. Quoi ! mon oncle, — jusqu'ici célibataire renforcé, — prend femme, et il ne m'en informe pas de la nouvelle... Cependant j'étais le plus intéressé à la connaître ; car cette détermination imprévue m'a enlevé brusquement un héritage qui aurait réparé à merveille mes folies de jeune homme ; je perds l'espoir de l'avenir, et encore ne daignent-on pas, pour mon argent, satisfaire ma curiosité. Je ne sais, en vérité, s'il y eut jamais position semblable à la mienne, placée que je suis entre ma ruine et un mystère impénétrable. Pour se marier ainsi subitement, mon oncle doit avoir cédé à quelque raison puissante. L'amour ? Il n'en peut-être question, attendu l'âge de la dame. Mais, j'y songe : mon oncle est devenu peut-être intéressé ; peut-être a-t-il cédé au désir de doubler sa fortune. — Si je pouvais croire qu'un motif aussi bas eût dicté sa résolution, je partirais à l'instant même !... A l'instant même ? répéta-t-il en prenant une inflexion de voix différente. Non pas. Il faut d'abord que j'aie causé avec ma chère tante et que j'aie pu, en interrogeant adroitement la dame, démêler un peu la vérité. A demain donc. Ce fut sur cette résolution que Ladislas s'endormit. Le baron se réveilla dans un état de véritable prostration. Depuis longtemps il faisait grand jour. Ladislas se hâta de descendre au parc, et il prit la première allée qui s'offrit à lui. Comme il chemi-

nait au hasard, enseveli dans ses réflexions et ne songeant pas même à admirer les magnifiques points de vue qui invitaient ses regards, il fut tiré de cette mélancolique disposition d'esprit par un bruit qui fixa son attention. Devant lui, à peu de distance, marchait lentement une femme qu'il reconnut tout de suite pour sa tante. La matineuse promeneuse était couverte d'un ample mantelet de soie noire avec le capuchon rabattu sur son visage. Ses éternelles lunettes surmontaient déjà son nez ; elle tenait à la main une petite canne à manche d'ébène. — Merveilleuse circonstance ! dit à haute voix Ladislas ; on ne peut rencontrer plus à propos les gens qu'on désire voir. En entendant le baron, madame de Zobimirski s'était retournée assez vivement. Il y eut entre le jeune homme et sa tante un salut empressé d'une part, cérémonieux de l'autre ; puis quelques moments de silence. On s'observait mutuellement. Ladislas prit le premier la parole, ainsi qu'il devait le faire. — Comment vous portez-vous ce matin, dit-il, madame la comtesse ? — Assez bien, malgré ma douleur rhumatismale. Du moins cette incommodité, fâcheuse assurément, ne vous empêche-t-elle pas de commencer la journée par une promenade. Me permettez-

vous de vous tenir compagnie ? — C'est presque votre droit. Un neveu ! — Oui, je suis votre neveu, madame, et l'événement était, je l'avoue, tellement inattendu, que je serais tenté de le mettre en ce moment même en doute, si je n'avais l'honneur de me trouver avec vous. La comtesse hochait la tête et dit d'une voix légèrement altérée : — Selon toute probabilité, monsieur, vous regrettez ce qui s'est passé ? A l'idée que sa tante lui prêtait des sentiments intéressés, le baron se récria : — Moi, dit-il, récriminer contre la conduite de mon oncle ; blâmer la détermination qu'il a prise, être au sein de son bonheur une ombre fâcheuse ! me préserver le ciel de jouer un pareil rôle. Las sans doute de son isolement, et pour trouver auprès de lui autre chose que des amis tièdes ou des valets mercenaires, le comte a voulu prendre une femme bonne, dévouée, distinguée : il ne pouvait mieux choisir. — En vérité, monsieur, vos paroles sont bienveillantes au point de m'embarrasser. Est-ce de la politesse ? de la galanterie ? ou de la soumission aux volontés de votre oncle ? Et dois-je espérer qu'il ne restera dans votre esprit aucun ressentiment au sujet de ce mariage ? — Il n'y en a pas, ma chère tante, — permettez-

pouvoir établir, sur cette concession en Tunisie, l'exploitation des haras, dans des proportions si vastes, que ladite société pourra chaque année fournir à notre cavalerie militaire tous les chevaux qui lui sont nécessaires et que nous allions, jusqu'à ce jour, chercher à des prix excessivement élevés à l'étranger.

Voilà donc définitivement close l'affaire dite « Sancy » qui, on se le rappelle, il y a quelques mois, avait failli amener une rupture entre la France et la Tunisie.

Nous lisons dans une correspondance de Vienne de l'Union en date du 17 août :

M. Gambetta a parlé en étourdi dans la parade comico-présidentielle de Cherbourg; mais il a surtout parlé en dictateur, qui veut faire sensation. Cependant j'ai le regret de lui dire qu'aucun journal de Vienne, pas même la *Nouvelle Presse*, ne l'a pris au sérieux. On a bien critiqué ses paroles un peu vivement, on y a même vu l'annonce maladroite d'une « guerre de revanche », qui « ferait proclamer le dictateur, si le dictateur ne faisait pas surgir la guerre; » mais, au fond, l'alarme n'a pas été bien grande, car toute la presse de Vienne a montré l'entrevue des empereurs d'Autriche-Hongrie et d'Allemagne comme une puissante garantie de la paix.

Il faut donc que M. Gambetta en prenne son parti; il pourra faire rire l'Europe en brandissant ses foudres républicaines à l'usage des badauds, il ne fera jamais peur. Tout ce qu'on redoute ici, c'est que *Marianne* ne se jette étourdiment avec l'Angleterre et la Russie dans les gâchis orientaux, espérant y conquérir assez de gloire pour vivre encore longtemps, et assez de force pour couronner son dictateur. L'auguste chef de M. Léon Gambetta couvert d'un diadème royal quel beau sujet de caricature pour l'impitoyable *Triboulet*!

Quant aux entrevues impériales ou principières d'Ischl, je puis vous dire d'une manière certaine que l'entente austro-allemande en est sortie fortifiée pour la paix comme pour la guerre, quoique les deux augustes souverains ne songent nullement à livrer d'imprudentes batailles. Mais il est désormais incontestable que les deux empires se soutiendront mutuellement contre toute injuste agression, ainsi que dans toutes les questions où leurs intérêts pourraient être compromis. Ce n'est encore qu'une simple « entente amicale », mais il ne faudrait pas de bien longues négociations pour la transformer en une alliance offensive et défensive contre un ennemi puissant ou maladroit. C'est comme une réponse aux discours in-tempestifs de Cherbourg.

Voilà, très-brèvement, quelle est la haute signification des récentes entrevues d'Ischl. Il n'y a peut-être rien de plus, mais aussi il n'y a rien de moins. L'Autriche marche à de nouvelles destinées, assez forte et loyale pour avoir des amis solides, assez puissante pour oser dire ce qu'elle veut.

Et, chose fort remarquable à noter, l'amour des peuples austro-hongrois pour leur

souverain donne au monarque une force morale, qui lui permet de dire à un auguste ami : « Vous êtes l'ami des mes peuples elle » mien. »

On doit comprendre par là quelle est la valeur de l'entente austro-allemande et le mal que votre dictateur pourrait faire à la France, s'il venait à la précipiter étourdiment dans une guerre contre l'Allemagne; car cet homme est capable de toutes les folies par amour du pouvoir.

En deux mots, l'entrevue d'Ischl est tout à la fois un événement politique et un acte de courtoisie. C'est ainsi qu'elle est jugée dans tous les journaux de Vienne et de Pesth.

Dans sa séance du 10 août, le conseil d'arrondissement d'Angoulême a émis le vœu suivant :

« Le conseil d'arrondissement, justement ému du nombre toujours croissant de mal-faiteurs récidivistes, et désireux de voir mettre un terme à l'état de perversion dont les prisons sont actuellement la source, émet le vœu que tout récidiviste condamné pour la troisième fois en police correctionnelle ou en cour d'assises, pour crimes ou délits ayant porté atteinte à la sûreté des personnes ou des propriétés, soit expatrié à vie dans une colonie pénitentiaire agricole outre-mer. Tout condamné dont la conduite, après un certain temps de séjour, serait satisfaisante, pourrait obtenir la propriété d'une fraction déterminée du sol et des instruments de travail. »

On sait que le maire de Moulins a pris, à la date du 11 août, un arrêté interdisant la procession, dite du Vœu de Louis XIII, qui avait eu lieu, jusqu'à ce jour, le 15 août.

Cette mesure a inspiré au *Courrier de l'Allier* les spirituels vers que voici :

Nous, maire de Moulins,
Vu que la République est un gouvernement
Qui permet à chacun d'agir très-librement;
Attendu que le vœu du nommé Louis treize,
En se réalisant trouble la *Marseillaise*;
Le conseil entendu, Nous avons arrêté:
A dater d'aujourd'hui, de par la liberté,
Nulle procession, à moins d'être civile,
Ne pourra circuler dans les murs de la ville.
Monsieur le Commissaire et ses fermes Agents
Y prêteront la main et leurs soins diligents.
C'est notre bon plaisir, nous le disons sans gêne!
Vive la Liberté! Signé: BRUEL EUGÈNE.

Moulins, ce 25 thermidor an 88.

Etranger.

ITALIE. — Consistoire du 20 août. — Au cours de l'allocution prononcée dans le Consistoire, le Pape déplore le retrait de la légation belge auprès du Vatican. « C'est, a-t-il dit, une injure très-grave. De ce fait et d'autres, on peut déduire une recrudescence de la guerre contre l'Eglise à laquelle on veut enlever toute autorité sur les peuples; et l'usurpation violente du pouvoir civil des Papes, qui avait été établi, par la Providence, comme une garantie pour l'Eglise, a eu spécialement ce but. »

Léon XIII a parlé ensuite du ministère belge qui, a-t-il dit, « est animé d'un esprit anticatholique. La preuve en est dans la loi sur l'enseignement qui refuse à l'Eglise ses droits imprescriptibles. Les évêques appelés à veiller au salut des âmes et à défendre la foi ne pouvaient approuver cette loi. »

Le Pape loue vivement la conduite des évêques qui ont condamné la loi sur l'enseignement.

Le Pape parle de la longanimité qu'il a montrée dans les conseils donnés à l'épiscopat belge. Il a recommandé la modération dans l'application des censures de l'Eglise.

L'allocution pontificale mentionne les fausses accusations dirigées contre le Saint-Siège, les pressions exercées et les manifestations hostiles du gouvernement belge à son égard.

Le Pape affirme le droit de l'Eglise de maintenir ses représentants auprès des nations étrangères, spécialement des nations catholiques. Il dit qu'il est très-disposé à souffrir les offenses personnelles, mais qu'il ne supportera jamais les offenses contre la dignité du Saint-Siège apostolique, même au prix de sa vie.

Il conclut en disant qu'il a formulé ces plaintes afin qu'elles soient entendues par les princes et les peuples, afin qu'on com-

prenne bien la vérité des faits, la constance et l'immuabilité de la foi du Pontife romain.

Léon XIII fait l'éloge du peuple belge et exprime la confiance qu'il restera toujours fidèle à sa foi.

« D'autres motifs de douleur et d'angoisse existent pour l'Eglise. Le Pape portera dans une autre circonstance des hommages apportés à l'Eglise, et qui ne se bornent pas seulement à la Belgique. »

Contrairement à ce qu'avaient annoncé quelques journaux français, le Pape, dans le consistoire d'aujourd'hui, n'a rien dit de la France.

Le consistoire tenu aujourd'hui avait déjà été deux fois retardé. Il devait avoir lieu tout d'abord en juin, puis il avait été ajourné au mois de juillet. L'exécution des décrets du 29 mars l'avait fait remettre ensuite au 15 septembre; mais après la circulaire de M. Frère-Orban, Sa Sainteté a pris soudainement la résolution de convoquer un consistoire. Personne ne s'y attendait plus.

M. Desprez, ambassadeur de France auprès du Vatican, quittera probablement Rome après-demain, pour profiter du congé temporaire qui lui est accordé.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

La grande attraction de la journée d'hier a été le carrousel. Dès dimanche soir, les étrangers ont afflué dans nos murs pour cette fête, et, hier matin, les trains venant de toutes directions ont débarqué des milliers de curieux pour assister à ces brillants exercices équestres, sur lesquels nous aurons à revenir.

Le carrousel a été terminé hier soir vers 5 heures 1/2, et à 7 heures 50 la musique du 32^e de ligne quittait Saumur par le chemin de fer de l'Etat.

En raison du mauvais temps, la musique municipale se fera entendre ce soir à 8 heures très-précises.

Le Chef de musique, V. MEYER.

INSTITUTION SAINT-LOUIS DE SAUMUR.

Liste des succès obtenus cette année par l'Institution Saint-Louis.

Ont été reçus aux derniers examens du baccalauréat ès-lettres:

Philosophie: MM. Charles Beaurepaire, de Saumur; Maurice Busson, de Langeais (Indre-et-Loire).

Rhétorique: MM. Raoul Gaborit, de Saumur; Clément Guérin, de Saumur; Georges Maubert, de Saumur; Marcel Poitou, de Saint-Hilaire-Saint-Florent; Ernest Vénard, de Dinan (Côtes-du-Nord).

Ont obtenu, devant la Faculté des sciences de Poitiers, le diplôme d'études de l'enseignement secondaire spécial:

MM. Louis Chaillou, de Saumur; Jules Prouteau, de Saint-Lambert-des-Lévéés.

THEATRE DE SAUMUR.

Nous avons eu dimanche et hier soir deux charmantes représentations par une troupe parisienne ayant à sa tête M^{lle} Aimée Tessandier, du Gymnase. *Le Fils de Coralie*, déjà représenté ici il y a quelque temps, et *l'Age ingrat*, une nouveauté d'Edouard Pailleron, ont été interprétés avec talent par tous les artistes. M^{lle} Tessandier surtout, dans ses récentes créations de Coralie et de la comtesse Julia Wacker, est excellente. Mais nous attendons cette remarquable comédienne dans le rôle de Marguerite Gautier, de la *Dame aux Camélias*, où elle se fera applaudir ce soir mardi et où elle montrera les plus riches et les plus ravissantes toilettes.

Nous reparlerons des représentations de M^{lle} Tessandier.

ANGERS.

Dimanche, à la messe de midi, un homme de haute taille, portant toute sa barbe et vêtu d'un bourgeron bleu, est venu se placer dans le sanctuaire. Une fois là, tourné vers l'assistance, la main gauche appuyée sur la sainte table, il leva la main droite en l'air et prononça distinctement ces paroles: « Mesdames et messieurs, ce que je vous ai

dit est la vérité... » Les sacristains ne l'ont pas laissé achever son homélie.

Quel est cet homme? nous l'ignorons; le bruit courait que cet insensé avait voulu accomplir un pari.

Dimanche dernier, les vêpres étaient près de finir; un autre individu s'avancé vers l'autel avec un air menaçant. Arrêté par un sacristain, il vomit toutes sortes d'invectives contre M^{re} Freppel, et ne se retira que contrainct et en protégeant des menaces contre l'illustre prêtre. (*Journal de Maine-et-Loire*.)

On lit dans l'Etoile:

« Samedi, entre midi et une heure, une foule assez nombreuse assistait au curieux et intéressant spectacle d'un pont jeté, en 50 minutes environ, au confluent de la Maine et de la Loire, par les pontonniers, sous les yeux de leur inspecteur général, M. le général Thoumas.

« L'état-major du régiment avait tenu à donner à cet exercice militaire tout le caractère attrait d'une fête, et, le pont jeté, en a fait les honneurs aux spectateurs et spectatrices élégantes qui s'y trouvaient en offrant à tous un lunch et des rafraîchissements. L'excellente musique des pontonniers a joué ses meilleurs morceaux, et si M. l'inspecteur général a dû se montrer hiérarchiquement satisfait, le public qui a eu la bonne fortune d'assister à cette jetée de pont, s'est retiré enchanté de ce simulacre de guerre très-bien exécuté. Cette opération militaire était la revue d'honneur du 2^e pontonniers, dont l'inspection générale a pris fin dimanche 22. Le général Thoumas a quitté Angers.

Dimanche, « par autorisation spéciale », et avec la permission de M. le maire, on a joué au Cirque-Théâtre une pièce infâme qui s'intitule *le Jésuite*. C'est un drame déjà vieux; de Ducange et Pixérécourt. On l'a repris « par autorisation spéciale », à cause des circonstances troublées que nous a values la politique de M. Jules Ferry. Afin de tirer le gouvernement d'embarras, on voudrait surexciter les passions de la foule contre l'habit religieux, et l'on ne craint pas de s'adresser aux plus basses, aux plus mauvaises passions.

L'ignominie est pour ceux qui ont recours à de tels moyens. (*Union de l'Ouest*.)

Contrairement aux renseignements de l'Agence Havas et du *Patriote*, rien n'est prêt pour l'inauguration de la statue de David d'Angers. Le piédestal en gruit ne peut pas être taillé, dit l'*Electeur*, avant deux mois; et la municipalité n'a pris encore aucune décision.

Jeudi dernier, un soldat du 2^e pontonniers, qui avait voulu, malgré les défenses faites, se baigner en Loire, s'est noyé aux Port-Thibault.

Le lendemain, un pêcheur de Béhard, en faisant une manœuvre dans son bateau, est tombé à l'eau et s'est noyé. Le corps a été retrouvé samedi.

NANTES.

L'oidium, qui a tant ravagé les treilles de notre contrée pendant ces dernières années, semble avoir disparu. Du moins on ne signale sa réapparition que sur quelques points seulement, alors que précédemment son action funeste était presque générale.

Un horrible crime vient d'être commis au Vigeant, arrondissement de Montmorillon.

Le nommé Dufour, âgé de quarante-huit ans, ouvrier menuisier, vivait, depuis la mort de sa femme, avec sa belle-mère, la veuve Dumas, âgée de soixante-douze ans, qui prenait soin de son ménage et élevait ses enfants.

A la suite d'une discussion, dit le *Journal de la Vienne*, Dufour saisissait la malheureuse femme à la gorge, et, lui serrant fortement les mains autour du cou, l'étranglait; puis, la renversant par terre, il lui écrasait la poitrine avec le genou.

Arrêté aussitôt, l'assassin a tenté d'abord de simuler la folie. Pressé de questions par le magistrat instructeur, il a fini par faire les aveux les plus complets. Il a été écroué à Montmorillon.

moi de vous appeler ainsi; — jamais il n'y en aura. J'ai pu être étonné... qui ne l'eût été à ma place? Ayant laissé mon oncle célibataire par goût, par système, je le retrouvais marié. La transition n'avait pas été suffisamment ménagée. Mais je le répète, loin de m'affliger de ce changement, je m'en réjouis, j'y applaudis de tout mon cœur.

— C'est bien, monsieur. Vous n'aurez pas à vous repentir de votre générosité.

— Qu'entendez-vous par là, ma tante?

— M. le comte vous expliquera mieux que moi...

— Parlez, oh! parlez de grâce. Je suis très-curieux par caractère, très-ardent; les moindres délais me sont tout à fait insupportables.

— C'est ce dont je m'aperçois, dit la comtesse avec un sourire qui laissa voir des dents fort bien rangées et au complet. Je ne demande pas mieux que de satisfaire votre curiosité; cependant j'eusse préféré que le comte lui-même prit ce soin.

— Oh! ma tante, ne soyez pas inflexible.

— Eh bien, en deux mots, voici de quoi il s'agit: lorsque j'ai accordé ma main à votre oncle, j'ai exigé qu'il vous conservât tous vos droits à son héritage, sauf la moitié pour mes enfants, s'il en survenait.

(A suivre.)

ALFRED DES ESSARDS.

Publications de mariage.

Eugène Gabillard, bijoutier, et Hermance Piau, couturière, tous deux de Saumur.

Théâtre de Saumur.

A L'OCCASION DES COURSES
MARDI 24 août 1880.

Avec le concours de

M^{lle} Aimée TESSANDIER
Artiste du théâtre du Gymnase.

M. E. COSSET, du Gymnase; M^{lle} BEAUMONT,
du Vaudeville; M. TETRELL, du Châtelet; et de
différents artistes de Paris.

LA DAME AUX CAMELIAS
Comédie en 5 actes, d'Alexandre Dumas.

M^{lle} TESSANDIER remplira le rôle de Marguerite,
qu'elle a joué à Paris au théâtre du Gymnase.

M. TETRELL remplira le rôle d'Armand; M. E.
COSSET celui de Duval; M. ROCHE celui de Gaston
de Beaulieu; M^{lle} LUTZ celui de Nichette; M^{lle} BEAU-
MONT celui de Nanine.

Il y aura un entr'acte de 20 minutes pendant
le feu d'artifice.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT,
rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à
l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Variétés.

LE JOCKEY-CLUB

Être du Jockey ! Il faut être du Jockey ! Certains même se figurent que l'on ne peut être personne si l'on ne fait partie du grand club. Est-ce qu'un jour une « belle petite » des plus lancées, qui croquait des écrevisses avec quelques clubmen, ne s'écria pas en entendant parler de Garibaldi, dont le nom était depuis plusieurs jours souvent répété : « Qu'est-ce que ce Garibaldi ? Est-il du Jockey ? »

Le Jockey-Club est, après « l'Union », le cercle le plus ancien de Paris. La fondation d'une Société d'encouragement pour l'amélioration de la race des chevaux en France, au mois de novembre 1833, en devint l'occasion. Il fut décidé que nul ne pouvait être membre du cercle sans l'être aussi de la société.

Lord Henry Seymour, qui avait tous les goûts de la gentry anglaise, aimait les exercices du corps, les courses et les paris, fut le premier président du Jockey-Club. Les commencements de ce grand cercle furent difficiles. Après plus d'un an d'existence, rue du Helder, — où il avait été installé, — le nombre des membres du Jockey n'excédait pas cent soixante, sur lesquels cinquante à peine, presque toujours les mêmes, se retrouvaient chaque soir. Sur le bruit des sommes énormes perdues au jeu, l'excentricité de certains paris, les plaintes de quelques familles, beaucoup de parents empêchaient leurs fils de se présenter.

Mais dès 1837 le nombre des membres s'éleva rapidement. Aujourd'hui le Jockey-Club compte 786 membres permanents, 66 honoraires, et 12 temporaires. Le nombre des admissions est fixé à environ 1,200.

Il est difficile d'être reçu dans ce cercle le plus aristocratique de Paris. Une boule noire contre six blanches suffit pour faire rejeter le membre présenté. Les cabales y sont fréquentes; si un jeune homme ne se présente pas avant de s'être fait connaître, c'est-à-dire dès le début de l'entrée dans la vie, il est à peu près sûr de n'être jamais admis. Il aura toujours commis quelques peccadilles, éveillé quelques jalousies, quelques rancunes, froissé quelques susceptibilités.

Le Jockey occupe les magnifiques appartements situés au-dessus du Grand-Café, au coin de la rue Scribe et du boulevard. La plupart de ses adhérents ne s'occupent en aucune façon du but proposé par l'institution de la société. On ne s'y amuse guère; d'ailleurs, la plupart de ses membres se dispersent dans les autres cercles. Il y a de temps en temps une grande partie de baccarat ou un important pari qui passionne la haute gamme. Les paris les plus fous ou les plus baroques s'inscrivent sur un grand livre. — le livre du Club, — où l'on peut lire les grands noms de l'aristocratie française.

Au Jockey, il y a d'abord la fine fleur de la fine fleur, c'est le « gratin »; ainsi que disent les membres dans leur argot, — puis la « crème », — puis le « fretin »... — mais il y a peu de

Le président est le marquis de Biron. D'un âge mûr, le marquis prend un vif intérêt à tout ce qui concerne l'élevage des chevaux et c'est un convaincu. Les vice-présidents : le comte de Grammont, le marquis de Juigné, le duc de Larochehoucault et le comte de Montesquiou Fezensac.

Le comte de la Bourdonnaye, un des plus riches représentants de la noblesse bretonne, est des premiers dans le « gratin », et jouit d'une grande réputation. Il n'est plus jeune et n'est point beau, il est même affligé d'un tic nerveux dans la mâchoire; cependant il est fort à la mode dans les salons de Paris. Quand il offre son bras à une dame, elle est immédiatement classée, et prend tout de suite une valeur sociale — aux yeux de son monde.

Dans le gratin aussi, Robert de Fitz-James, cousin du duc; peu de cheveux, tenue d'officier de marine, type anglais; est très-fier de la blancheur de sa main potelée. Officier de marine, il navigue surtout dans les salons, il connaît par cœur le tour du monde parisien, où il a une réputation d'homme d'esprit. Grand conquérant, il passe pour n'avoir que très-peu « la mémoire, ou la reconnaissance du cœur... » La médisance prétend qu'il ne dit pas toujours merci... Au demeurant, parfait gentleman.

Au « gratin » appartient encore le prince d'Henin, surnommé le « prince décoratif », sans doute parce que dans un salon nul n'a meilleur air que lui. Il a des traits réguliers, une belle moustache, porte un chapeau d'une forme particulière à bords très-retroussés. Sentimental, rêveur, très-respectueux envers les femmes, parmi lesquelles il a de grands succès.

Il est très-riche et possède, rue Washington, un magnifique hôtel où il reçoit splendidement. Deux de ses fils sont dans l'armée.

Le prince de Sagan, appelé dans son monde « le vieux prince », était autrefois parmi les membres les plus aristocratiques du club; mais depuis qu'il vit séparé de sa femme et habite, comme il dit, « une mansarde » dans la rue Boissy-d'Angias, depuis qu'il s'est occupé d'affaires financières comme courtier de M. de Hirsch, il a beaucoup perdu de son prestige.

Il était autrefois fort riche, mais a dissipé sa fortune et fait des dettes, pour plusieurs millions, que sa femme a payées. Nul n'est plus habile que lui à organiser une fête; par exemple, il ne s'occupe jamais du prix de revient. Sa femme est une Seillières, et c'est le plus jeune frère de sa femme, M. Francis Seillières, qui vient d'épouser M^{lle} de Gallifet.

Il faut encore citer dans le « gratin » du Jockey-Club le marquis de Lau. Point beau, « avec un regard qui laisse à désirer », il est cependant très-bien en cour dans le monde féminin. C'est un sportsman distingué, l'un des fondateurs du tir aux pigeons avec le prince d'Henin, le prince de Sagan et le prince d'Artemberg. Quand le marquis de Lau a prononcé un verdict dans une question d'honneur, il est considéré comme sans appel.

Le comte d'Artemberg, M. de Viel-Castel (dit Vieux-Château), le duc de Castric, surnommé « Modeste », beau-frère du maréchal de MacMahon et frère de M^{lle} de Beaumont, toujours flanqué de son ami La Villestreux, surnommé « Belle Étoffe », sont également dans le « gratin », ainsi que le baron de Berckem et M. Charles de Fitz-James, surnommé « Pauchet ». Ce dernier a une allure de marin, très-distingué, il porte d'habitude un chapeau à bords plats et des saute-en-barque.

À citer encore, comme les membres les plus en vue : M. Arthur de Vogué, très-joueur, M. O'Connor, le comte Hallez-Claparède, aimable compagnon, très-partisan des fêtes nocturnes, ami du prince de Galles, et Edmond de Lambertye. M. Edmond de Lambertye, très-riche, a l'amour du bibelot qu'il cultive avec succès, c'est-à-dire avec goût, dans son rez-de-chaussée, un véritable musée. Il a reçu au club le nom de « l'Évêque », à cause de sa manie d'acheter des vieilles chasubles et de restaurer les vieilles chapelles.

La « crème » : — le baron de la Rochette qui, pendant longtemps, a rempli les dangereuses fonctions de « starter » dans les courses; M. Mackenzie Gieves, un grand cavalier; le baron Schickler, bien connu comme possesseur d'une écurie remarquable; le prince Joachim Murat, le marquis de Juigné, le duc de la Trémoille, le comte de Grèffhule et M. Auguste Lupin (baron Finot).

Le roi des Pays-Bas, le roi des Belges, le prince de Galles, le duc de Leuchtenberg, le prince de Serbie, le prince royal de Danemark font partie du Jockey-Club.

L'heure la plus suivie, la plus adoptée au Jockey-Club est entre cinq et six. Quand un des membres n'apparaît pas à cette heure-là, on le suppose en bonne fortune.

Quelques chiffres pour finir :

En 1833, lors de sa fondation, le Jockey-Club payait rue du Helder un loyer d'environ 15,000 francs. Chaque membre du cercle payait à son entrée 450 francs et 300 francs les années suivantes.

Le loyer du Jockey est aujourd'hui de 130,000 francs. Il y a 40,000 francs de frais de table par an. On donne 1,060 francs de droit d'entrée, puis 350 francs de cotisation annuelle et 100 francs pour la Société d'encouragement.

UN PARISIEN.

Faits divers.

On lit dans l'Union du Midi :

« Les magnifiques éléphants qui faisaient dernièrement les délices du public toulousain viennent de commettre, à leur passage à Nîmes, une incartade dont leur cornac aura personnellement à répondre. »

« Un des marchands de melons, qui stationnent sur les boulevards nîmois, dormait profondément, lorsqu'il fut tout à coup réveillé par un bruit insolite; ses melons, par lui symétriquement arrangés avant de se coucher, dégringolaient dans tous les sens. Se lever et courir au secours de sa marchandise fut l'affaire d'un instant. »

« Horreur ! notre homme se trouve en présence des éléphants du cirque Sangers, qui, ayant sans doute besoin de prendre des forces pour faire la route de Nîmes à Tarascon, n'avaient rien trouvé de mieux que de se restaurer aux dépens de notre marchand. »

« Un fait moins comique que celui que nous venons de citer a douloureusement marqué le passage de la troupe Sangers à Montpellier. La pauvre femme chargée de représenter la République au sommet du grand char, est tombée et n'a survécu que quelques heures à sa chute. Il valait bien mieux que ce fût l'original au lieu de la copie. »

On parle tant de crimes et de criminels, qu'il nous semble intéressant de faire un relevé des crimes, des condamnations et des exécutions. C'est un tableau qui sera instructif.

Le voici depuis 1826, c'est-à-dire depuis aussi longtemps que la justice puisse fournir des chiffres exacts :

De 1825 à 1830, on compte 35,648 accusés passant devant la cour d'assises : 13,908 ont été acquittés, 21,740 condamnés à des peines diverses, sur le nombre 15,413 étaient récidivistes; 554 ont été condamnés à mort, 194 commués, 360 exécutés.

De 1831 à 1835, il y a eu 37,333 accusés criminels : 15,834 acquittés, 21,499 condamnés, dont 327 à mort; 173 ont été commués et 154 exécutés.

De 1836 à 1840, 39,424 accusés : 13,984 acquittés, 25,440 condamnés; 197 condamnés à mort, 50 commués, 147 exécutés.

De 1841 à 1845, 35,524 accusés : 11,568 acquittés, 23,953 condamnés; 240 condamnés à mort, 62 commués, 178 exécutés.

De 1846 à 1850, 37,149 accusés : 13,666 acquittés, 23,483 condamnés; 245 condamnés à mort, 85 commués, 160 exécutés.

De 1851 à 1855, 35,520 accusés : 10,095 acquittés, 25,425 condamnés; 282 condamnés à mort, 124 commués, 150 exécutés.

De 1856 à 1860, 26,815 accusés : 6,541 acquittés, 20,274 condamnés; 247 condamnés à mort, 97 commués, 120 exécutés.

De 1861 à 1865, 22,752 accusés : 5,579 acquittés, 17,173 condamnés; 108 condamnés à mort, 45 commués, 63 exécutés.

De 1866 à 1870, 21,376 accusés : 4,974 acquittés, 16,402 condamnés; 85 condamnés à mort, 38 commués, 47 exécutés.

De 1871 à 1875, 25,361 accusés : 5,584 acquittés, 19,777 condamnés; 145 condamnés à mort, 71 commués, 74 exécutés.

Vive la liberté !... criait hier à tue-tête un futur électeur de Rochefort, dont le dos était outrageusement orné d'une bosse aux dimensions phénoménales.

— Dites donc, l'ami, riposte un farceur en lui passant la main sur sa bosse, vous ne feriez pas mal de crier en même temps : Vive l'égalité !...

**

Isidore Harpagon gagne, au dernier tirage des obligations d'une grosse compagnie, un lot de cent mille francs.

Naturellement on le félicite, mais lui, d'un air bougon :

— Eh bien, oui, c'est assez heureux, mais avec tout ça, j'ai une obligation de moins.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 août.

La fermeté du marché ne se dément pas. L'attitude de nos valeurs de crédit est fort remarquable. C'est plus que de la fermeté. Nous en exceptons évidemment quelques titres dont nous avons eu déjà l'occasion de signaler les fâcheuses tendances. Le Crédit mobilier français, plus faible à 636.25, et qui fléchira bien probablement en deçà de ce cours; la Banque parisienne et la Rente foncière parisienne, dont les portefeuilles les mieux composés paraissent avoir un certain empressement à se débarrasser.

L'action de jouissance du Mobilier espagnol et toutes les valeurs formant ce groupe sont assez fermes. Nous croyons seulement qu'on agira avec sagesse en profitant des prix actuels pour réaliser. Ce niveau ne peut pas tarder à être perdu au milieu de la prochaine reprise des affaires.

Sur le marché du comptant, il se fait des achats suivis en obligations 3 0/0 et 4 0/0 de la Banque hypothécaire et en Bons privilégiés de l'Assurance financière. Ce dernier titre est tout particulièrement remarqué en raison des avantages exceptionnels qu'il présente.

L'action de la Banque hypothécaire se tient à 615. Celle de la Banque d'escompte s'élève à 818.75. On fait 930 sur le Crédit lyonnais, 182.50 sur la Banque de Paris et 1,358.75 sur le Crédit foncier.

CREDIT FONCIER DE FRANCE

DEUXIEME EMPRUNT COMMUNAL de 500 millions

EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0
Avec Lots

Entièrement conformes au type des Obligations communales émises le 5 août 1879.

Les titres consistent en Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

1 obligation remboursée par 25.100.000 fr.	
1 — — — — — 000 »	
6 obligations remboursées par 5.000 francs, soit	30.000 »
45 obligations remboursées par 1.000 francs, soit	45.000 »

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour 200.000 fr. et 318 lots par an pour 1.200.000 fr.

Le 3^e tirage a eu lieu le 5 août 1880.

Le 4^e tirage aura lieu le 5 octobre 1880.

Les intérêts des Obligations sont payables les 1^{er} mars et 1^{er} septembre, à Paris, au Crédit Foncier, et, dans les départements, dans toutes les Recettes des Finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'Obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues :

A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19;
DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. Réjou et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

CARNET-GUIDE des Maladies Secrètes : Préservation, Traitement par soi-même, 130 pages, 9 figures par le Docteur GOURIL, de la Faculté de Paris, 14, rue Rivoli; 30 centimes en timbres, sous bande; 60 centimes sous Enveloppe.

Plus d'ASTHME
SUFFOCATION et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^{te} CLERY à Marseille.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476: M. le curé Comparaet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carrounetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON FREYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin	10 h. 30 matin	7 h. 40 soir	11 h. 55 matin
8 15 —		4 51 —	
11 25 —			
1 17 soir			
4 55 —			
7 50 —			

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 50 matin	9 h. 18 matin	9 h. 58 matin	11 h. 30 soir
8 55 —	5 17 soir	6 30 soir	4 38 —
12 18 soir	3 50 —	4 38 —	
6 45 —	10 47 —		

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 AOUT 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85	65	10	Crédit Foncier colonial	400			C. gén. Transatlantique	607	50	2 50
3 % amortissable	87	65	10	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1355	10		Canal de Suez	1292	50	
4 1/2 %	117	50		Obligations foncières 1877	362			Société autrichienne	602	50	50
5 %	119	40	05	Obligations communales 1879	476	1 50		OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	515			Oblig. foncières 1879 3 %	730	2		Est	388		
Obligations du Trésor nouvelles	514			Soc. de Crédit ind. et comm.	473			Midi	389		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	233			Crédit mobilier	640	5		Nord	390	50	
Dép. de la Seine, emprunt 1857	233			Crédit Foncier d'Autriche	640	6 25		Orléans	390	50	
Ville de Paris, oblg. 1855-1860	512			Est	760			Ouest	389	50	
1865, 4 %	527			Paris-Lyon-Méditerranée	1300			Paris-Lyon-Méditerranée	389		
1869, 3 %	402			Midi	1017	50	1 25	Paris (Grande-Ceinture)	390		
1871, 3 %	399			Nord	1600			Paris-Bourbonnais	388	50	
1875, 4 %	524			Orléans	1225	3 75		Canal de Suez	582	50	
1876, 4 %	524			Ouest	890	5					
Banque de France	3475			Compagnie parisienne du Gaz	1360	15					
Comptoir d'escompte	955										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers)
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir,
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

À VENDRE DEUX MAISONS

L'une située rue de Poitiers, n° 36, l'autre place Notre-Dame, occupée par M. PINOT. S'adresser rue du Puits-Tribouillet, 4, ou à M^e MÉRIGAS, notaire.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE DE CHEVAUX RÉFORMÉS

Provenant de l'École de cavalerie.

Le samedi 28 août 1880, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de neuf chevaux réformés provenant de l'École de cavalerie.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais. Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (524)

ON DEMANDE À LOUER

dans ou tout près d'un bourg du Saumurois, une MAISON BOURGEOISE avec jardin, remise et écurie. S'adresser au bureau du journal.

À VENDRE UN PETIT PHAÉTON

à quatre roues, à deux rotondes à balustrés, sans capote, ayant très-peu servi. S'adresser chez MM. FLORISSON, carrossiers, rue d'Orléans, ou à M. GOUZÉ-MARTIN, ancien boulanger, propriétaire à Bagneux. (404)

À VENDRE UN CAMION

N'ayant presque pas servi. S'adresser à M^e TIREBOIS, au kiosque, place de la Bilange.

BLANC ET DENTELLES

M. FAUVEL, 5, rue Beaurepaire, demande un apprenti.

50 FR. DE COUVERTURE

suffisent pour faire des opérations de Bourse. SEULE MAISON envoyant tous les jours franco une dépêche gratuite donnant le compte-rendu et les cours de la Bourse du jour.

DÉPÊCHE PARISIENNE

8, Place de la Bourse, 8 PARIS. (289)

BACCALAURÉATS

L'Institution Chevallier Rue Cardinal-Lemoine, 63, Paris.

Qui avait eu CENT CINQUANTE-TROIS admissions aux examens des Baccalauréats, dans l'année scolaire 1878-79, compte déjà cette année CENT QUARANTE-QUATRE élèves reçus (les examens continuent), ce sont :

LETTRES, 1^{re} PARTIE. — MM. Alirol, Arfeuille, Baraban, Barée, Bazire, Boucherat, Bouteiller, Butteux, Chassain, Dormay, Fergant, Gache, Garnier, Hébert (Henri), Jacquemin, Jouve, Marquet, Martin (Emile), Manger, Mazel, de Molènes, Nageotte, Naud, Pessarioux, Portulier, Ragiot, Schaffner, Valliez, Villiers, Yvonneau.

LETTRES, 2^e PARTIE. — MM. Alexandre, d'Andecy, Barrié, Bouché, Buché, Bulteau, Buffard, Buscaill, Castané, Caudriller, Coffin, Coutela, Couvreur, Cuau, Delaporte, Deproge, Droubaix, Gislès, Gratiot, Guéraudet, Hermay, Huber, Jacquet, Jegou, Jourdain, Lacaze, Lakermance, Leclère, Lemoine, Longuet, Martin (Georges), Martine, Mattei, Mauré, Molinié, de Mocomble, Nageotte, Normant, Pilliet, Piglowski, Richet, Rimailho, Selvili (Yvan), Selvili (Nicolas), Sion, de Sainte-Claire, Tuilant, Vassal, Viard.

SCIENCES. — MM. Barle, Beaupré, Béluze, Bézine, Bloch, Boutelant, Boyer, Cassette, Carton, Casalis, Coffin, Daniel, Deiss, Delvaule, Deschamps, Desjardins, Devillebichot, Dietsch, Doisteau, Durvis, Fenart, Fouilhaut, Gaillard, Gallas, Galopin, Gérard, Goéry (Frantz), Guyard, Goéry (Gustave), Gaulon (Paul), Grosclaude, Jacob, Janson, Lair, Lallemand, Langin, Legris, Lemesles, Loiseau (Charles), Lortie, Maquart, Mariage, Martin (Jules), Mazel, Mittler, Morigny, Mouffier, Née-Devaux, Nozo, Paillete, Parsy, Pinto, Pomayrol, Quesneville, Renard, Salmeron, Seigneux, Seuffert, Sivel, Thomassia, Tuilant, Weeger, Virot.

C'est à sa discipline et à la large organisation de son enseignement que l'Institution doit ses remarquables succès (783 admissions depuis le 1^{er} novembre 1874).

Pendant les vacances, cours préparatoires à la session de NOVEMBRE.

Cours spéciaux pour le BACCALAURÉAT-SCIENCES RESTREINT.

Division spéciale pour la préparation à Saint-Cyr.

La rentrée des cours annuels aura lieu le 4 octobre.

Cours complémentaires pour le VOLONTARIAT.

Envoi franco du prospectus et du tableau des cours. (505)

Café BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilogramme pour en faire 200 tasses; prix: 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix: 2 fr., et de 250 gr., prix: 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ELECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix: 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste. (450)

SAVON MUCILAGINEUX du D^{ca} CAZENAVE
Ex-Professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Paris.
Composé des principes onctueux de plantes mucilagineuses, ce savon communique à la peau une souplesse et un velouté extraordinaires. Ceux qui l'emploient, aussi bien pour les mains que pour le visage, sont toujours à l'abri des gerçures et des rugosités de l'épiderme. — Le Pain: 1 fr. 50 et 2 fr.
47, Avenue de l'Opéra, Paris

Dépôt à Saumur, chez M. MACHET, coiffeur. (325)

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.
ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

SPECIALITÉ DE CHEMISES Confectionnées et sur Mesure.

SARGET-GIRAULT 6, rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes CHEMISES une grande réputation et un succès sans précédent.

Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Toutes les variétés de tailles se trouvent fabriquées à l'avance. Chemises percale ou cretonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, 5,75, — 6,75.

Chemises blanches, devant toile, 4,75, — 5,75, — 7,75.

Chemises brodées, devant toile, belles dispositions, 7,75, 9,75 et 12 fr.

Chemises blanches pour enfants (encolure de 30 à 34), 2,90, 3,90 et 4,75.

Chemises brodées pour enfants (encolure de 30 à 34), 5,90.

Chemises toile coton écri pour femmes, 1,45.

Chemises madapolam, belle qualité, pour femmes, 2,45.

Chemises, Gilets, Caleçons et Ceintures de Flanelle MOUCHOIRS, FAUX-COLS et MANCHETTES

CHAUSSETTES en Coton, en Fil, en Laine et en Flanelle

GRAVATES DE TOUTES FORMES

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Specialité de Parfumerie vendue au rabais

Pose et Fourniture de Cols et Manchettes sans apprêt.

LE CONSEILLER DE L'ÉPARGNE
Propriété de la BANQUE GÉNÉRALE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS
Sera adressé gratuitement tous les Dimanches, et pendant une année, à titre d'essai, à toute personne qui justifiera de sa qualité d'abonné à un Journal Conservateur.

FER BRAVAIS (FER DIALYSE BRAVAIS)
Contre ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, etc.
Le Fer Bravais (fer liquide en gouttes concentrées) est le seul exempt de tout acide; il n'a ni odeur, ni saveur et ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni échauffement, ni fatigue de l'estomac; de plus, c'est le seul qui ne noircisse jamais les dents.
C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'il suffit d'une goutte.

Dépôt Général à Paris, 43, rue Lafayette (près l'Opéra) et dans les Pharmacies. Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrique. Avoir gratis sur demande affranchie d'une intéressante brochure sur l'Anémie et son traitement.

Dépôt à Saumur, chez MM. BENOUL, R. FEIGNOUX, GABLIN.

Saumur, imprimerie de P. GODET.